



Levée d'interdiction d'entrée en contact

Par **noudish**, le **19/02/2016** à **16:34**

Suite a un jugement portant sur des violences conjugales,mon mari ne doit pas réintégrer le domicile ni entrer en contact avec moi durant 2 ans. Je dois être hospitalisée et nous avons la charge d'un garçon de 14 ans... Que pouvons nous espérer hormis un placement pour cet enfant?